



SOLUTIONS DE FONDS DISTINCTS

SIGNATURE SÉLECT IDÉAL MANUVIE^{MC}

Option sans frais Platine

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

Investissements

 **Manuvie**

Table des matières

Pour les investisseurs comme vous	4
Plus vous avez de choix, plus les façons de protéger votre patrimoine sont nombreuses	5
Seule une compagnie d'assurance peut en offrir autant	6
Les frais réduits peuvent avoir un effet considérable	7
Tout est dans les détails	8
Choisissez les fonds qui vous conviennent	10
Protégez votre patrimoine et préservez votre style de vie	11

Option sans frais Platine

ÉLABOREZ UN PLAN PERSONNALISÉ

REVALORISEZ POUR REFLÉTER LES GAINS DU MARCHÉ

BÉNÉFICIEZ DE FRAIS MOINS ÉLEVÉS

PROFITEZ PLEINEMENT DES GARANTIES

PROFITEZ D'UNE PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE POUR VOTRE RÉGIME ENREGISTRÉ DE REVENU DE RETRAITE

PROFITEZ D'AVANTAGES EN MATIÈRE DE PLANIFICATION SUCCESSORALE

PROTÉGEZ LA VIE PRIVÉE DE VOTRE FAMILLE

Pour les investisseurs
comme vous

Vous avez travaillé
d'arrache-pied pour réussir et
vos attentes sont élevées.



Tout comme vous en exigez plus de vous-même, vous en exigez plus des autres. Nous le comprenons, et c'est pour cela que nous pensons que le contrat Signature Sélect Idéal Manuvie – Option sans frais Platine pourrait vous convenir. Après tout, c'est une solution financière qui est aussi efficace que vous.

Une occasion de placement exclusive

L'Option sans frais Platine est offerte exclusivement aux épargnants qui remplissent certains critères. Les primes initiales ou additionnelles dans l'option sans frais qui atteignent ou dépassent 250 000 \$ seront affectés à l'Option sans frais Platine et bénéficieront de son ratio de frais de gestion réduit.

Ainsi, le contrat Signature Sélect Idéal Manuvie – Option sans frais Platine en fait encore plus pour vous aider à protéger et faire fructifier votre patrimoine.

Plus vous avez de choix, plus les façons de protéger votre patrimoine sont nombreuses

L'Option sans frais Platine est offerte avec n'importe quelle option de garantie dans le cadre du contrat Signature Sélect Idéal Manuvie.

Toutes les options de garantie peuvent être souscrites dans le cadre des régimes d'épargne enregistrés et non enregistrés, les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) et les régimes enregistrés de revenu de retraite. Chacune d'entre elles est conçue pour offrir une protection et un potentiel de croissance.

ACCUMULATION

Série Idéal 75/100

- Solution idéale si vous voulez accroître votre épargne et protéger votre patrimoine pour vos proches.
- Garantit 75 % du capital à l'échéance ou au moment de toucher des versements¹ et 100 % au décès (75 % si le rentier est âgé de 80 ans ou plus quand le premier versement de prime est affecté à la Série).

PROTECTION

Série Idéal 100/100

- Solution idéale si vous voulez profiter d'une protection complète de votre capital et de votre patrimoine.
- Garantit 100 % de votre capital à l'échéance ou au moment de toucher des versements¹ et au décès – notre protection la plus élevée (75 % si le rentier est âgé de 80 ans ou plus quand le premier versement de prime est affecté à la Série).

DIVERSIFICATION

Série Idéal 75/75

- Solution idéale si vous voulez diversifier votre portefeuille en investissant dans :
 - le Fonds de stratégies mondiales à rendement absolu Idéal² qui vise à générer un rendement absolu positif à moyen et à long terme, peu importe la conjoncture des marchés;
 - le Fonds de revenu tactique Idéal, qui est assorti d'un mandat « sans restrictions » et a pour objectif de protéger le capital en période de marchés baissiers et de tirer profit des rendements des marchés haussiers;
 - des fonds entièrement composés d'actions.
- Garantit 75 % du capital à l'échéance ou au moment de toucher des versements¹ et procure les mêmes avantages des contrats de fonds distincts que ceux offerts par les autres options de garantie.

¹ Pour que la garantie soit payable, la Série doit avoir été en vigueur pendant au moins 10 ans (pour la Série Idéal 75/100) ou 15 ans (pour la Série Idéal 100/100) à compter de la date du premier versement de prime ou, si la Série a fait l'objet de revalorisations, à compter de la dernière revalorisation. Dans le cas de la Série Idéal 100/100, les primes additionnelles qui ont été affectées au contrat depuis moins de 15 ans sont garanties à 75 %. Pour que la Garantie à l'échéance de la Série Idéal 75/75 soit payable, la Série doit avoir été en vigueur pendant au moins 10 ans à la Date d'échéance de la Série. La Date d'échéance de la Série Idéal 75/75 souscrite dans le cadre d'un régime d'épargne non enregistré ou d'un CELI est le 31 décembre de l'année du 100^e anniversaire de naissance du rentier. Dans le cas des régimes d'épargne enregistrés, la Date d'échéance de la Série Idéal 75/75 est le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge maximum prévu par la loi pour l'échéance de ces régimes.

² Le Fonds de stratégies mondiales à rendement absolu Idéal investit dans des parts de catégorie Z couvertes en dollars canadiens du Fonds Standard Life Investments Global SICAV Global Absolute Return Strategies Fund (le « fonds SMRA »). L'actif du Fonds SMRA est géré par Standard Life Investments Limited. Le rendement de la SICAV mondiale Fonds de stratégies mondiales à rendement absolu de Standard Life Investments n'est pas garanti. Ce fonds n'est pas destiné à remplacer des espèces ou des dépôts. Afin d'atteindre ses objectifs de placement, la SICAV mondiale Fonds de stratégies mondiales à rendement absolu de Standard Life Investments aura fortement recours aux produits dérivés. La valeur du placement peut fluctuer à la hausse ou à la baisse.

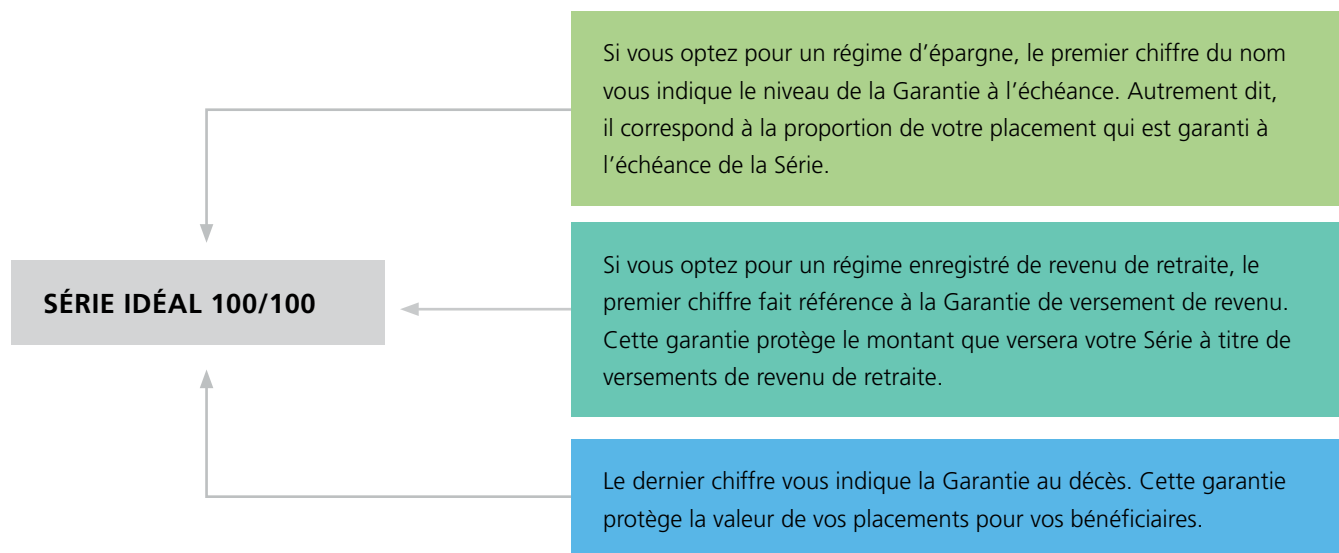
Seule une compagnie d'assurance peut en offrir autant

Les contrats de fonds distincts sont, en pratique, des contrats d'assurance. Par conséquent, lorsque vous souscrivez un contrat Signature Sélect Idéal Manuvie – Option sans frais Platine, vous en devenez le titulaire.

Ainsi, vous bénéficiez d'avantages qui ne sont offerts que dans le cadre des contrats de fonds distincts, comme les Garanties à l'échéance et au décès – et qui sont très intéressants en période de volatilité du marché.

Chaque option de garantie est précisément nommée

Nous avons donné à chaque option de garantie un nom qui correspond aux garanties associées. Voici un exemple :



Ainsi, la Série Idéal 100/100 prévoit :

- une Garantie à l'échéance (ou de versement de revenu)³ de 100 %;
- une Garantie au décès de 100 % (75 % si le rentier est âgé de 80 ans ou plus quand le premier versement de prime est affecté à la Série)

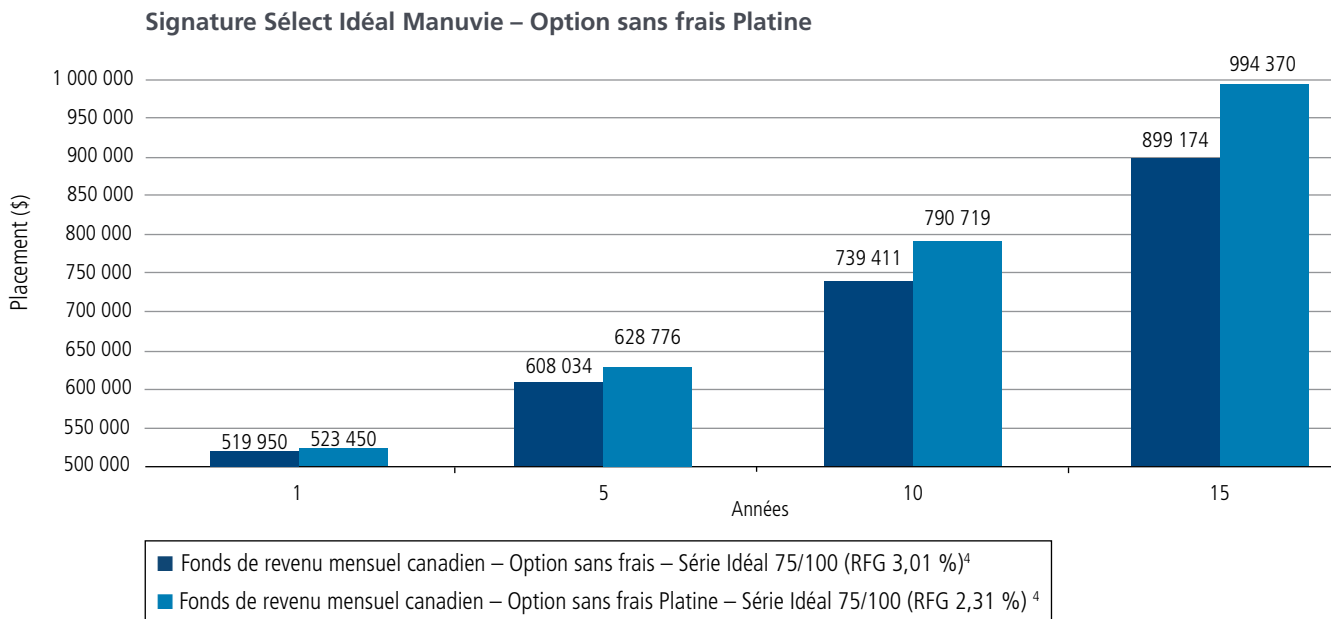
Vous pouvez obtenir les détails complets du produit Signature Sélect Idéal Manuvie dans le document intitulé Notice explicative et Contrat.

³ Pour que la garantie soit payable, le contrat doit avoir été en vigueur pendant au moins 10 ans (pour la Série Idéal 75/100) ou 15 ans (pour la Série Idéal 100/100) à compter de la date du premier versement de prime ou, si la Série a fait l'objet de revalorisations, à compter de la dernière revalorisation. Les revalorisations ne s'appliquent pas à la Série Idéal 75/75. Dans le cas de la Série Idéal 100/100, les primes additionnelles qui ont été affectées au contrat depuis moins de 15 ans sont garanties à 75 %. La Garantie à l'échéance de la Série Idéal 75/75 est payable sous réserve que la Série ait été en vigueur pendant au moins 10 ans à la Date d'échéance de la Série. La Date d'échéance de la Série Idéal 75/75 souscrite dans le cadre d'un régime d'épargne non enregistré ou d'un CELI est le 31 décembre de l'année du 100^e anniversaire de naissance du rentier. Dans le cas des régimes d'épargne enregistrés, la Date d'échéance de la Série Idéal 75/75 est le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge maximum prévu par la loi pour l'échéance de ces régimes.

Les frais réduits peuvent avoir un effet considérable

Les frais de gestion appliqués à l'Option sans frais Platine peuvent avoir un effet considérable sur votre portefeuille.

Comparons un placement de 500 000 \$ dans le Fonds de revenu mensuel Idéal assorti de l'Option sans frais Platine et de l'option sans frais, en supposant que le rendement brut s'établisse à 7 % sur 15 ans (avant déduction des frais).



À titre d'exemple seulement. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

Dans cet exemple, sur une période de 15 ans, les clients ayant retenu l'Option sans frais Platine auraient pu accumuler plus de 975 000\$ dans leurs portefeuilles.

⁴ Données au 31 décembre 2016. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend l'ensemble des coûts engagés par le fonds distinct, notamment les frais de gestion, le coût de l'assurance, les frais d'exploitation et les taxes de vente applicables. Le RFG est approximatif pour l'année en cours et peut être modifié.

Tout est dans les détails

Outre les frais avantageux qui vont de pair avec l'Option sans frais Platine, vous avez accès à toutes les garanties et fonctions associées au contrat Signature Sélect Idéal Manuvie. Vous pouvez :

Élaborer un plan personnalisé

- Sélectionnez l'option de garantie dont vous avez besoin;
- Combinez plusieurs Séries si c'est ce qui vous convient;
- Décidez de la Date d'échéance de votre Série⁵ pendant que vous épargnez;
- Choisissez les fonds auxquels seront alloués vos placements dans la Série.

La meilleure solution est celle qui vous convient.

Revaloriser pour refléter les gains du marché

Deux de nos options de garantie prévoient la revalorisation des garanties – qui permet d'augmenter vos garanties pour refléter les gains du marché. Vous profitez donc des hausses du marché et demeurez protégés en cas de baisse.

- Pour obtenir des renseignements complets, consultez le document Notice explicative et Contrat Signature Sélect Idéal Manuvie.

Profiter pleinement des garanties

Nos Garanties à l'échéance et de versement de revenu fondées sur la Série, peuvent vous permettre lorsque vous ajoutez des primes, de vous assurer que ces nouveaux montants deviennent admissibles à la garantie, à la même date que votre prime initiale.

De plus, vous pouvez affecter des primes après votre 80^e anniversaire de naissance et continuer à protéger votre patrimoine en fonction du niveau de la Garantie au décès que vous avez choisi lorsque vous avez souscrit la Série. Si vous ou la personne assurée aviez 80 ans et plus lorsque vous avez souscrit la Série, votre Garantie au décès sera de 75 %, quelle que soit l'option de garantie.

Profiter d'une protection supplémentaire pour votre régime enregistré de revenu de retraite

Vous avez le choix entre deux niveaux de Garantie de versement de revenu pour protéger le revenu de retraite que vous toucherez pendant la durée de votre Série.

De plus, voyez comment les réductions à raison d'un dollar pour un dollar qui s'appliquent aux versements de revenu de retraite peuvent vous permettre de toucher plus d'argent. Lorsque les marchés sont à la baisse, cette façon de faire permet de préserver encore plus la valeur de votre Garantie de versement de revenu et de votre Garantie au décès.

⁵ Le choix de la Date d'échéance ne s'applique que pour les Séries Idéal 75/100 et Idéal 100/100. La Date d'échéance de la Série Idéal 75/75 souscrite dans le cadre d'un régime d'épargne non enregistré ou d'un CELI est le 31 décembre de l'année du 100^e anniversaire de naissance du rentier. Dans le cas des régimes d'épargne enregistrés, la Date d'échéance de la Série Idéal 75/75 est le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge maximum prévu par la loi pour l'échéance de ces régimes. Certaines conditions peuvent s'appliquer. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document Notice explicative et Contrat.

Profiter d'avantages en matière de planification successorale

Au décès, le produit de votre contrat peut être versé rapidement et en toute discrétion⁶ aux bénéficiaires désignés (autres que la succession), en évitant les frais juridiques, de succession et d'homologation. Assurer le transfert en douceur du produit d'un placement à des bénéficiaires peut représenter tout un défi pour de nombreuses raisons :

- Le processus de règlement d'une succession peut prendre beaucoup de temps, souvent des mois, voire des années en cas de contestation du testament.
- Les frais juridiques, de succession et d'homologation peuvent réduire de beaucoup la valeur du patrimoine laissé aux bénéficiaires.
- Enfin, il s'agit d'un processus soulevant beaucoup d'émotions.

Le contrat Signature Sélect Idéal Manuvie permet de désigner un ou plusieurs bénéficiaires. Lorsqu'on désigne un bénéficiaire autre que la succession, le produit du contrat ne passe pas par la succession et on évite l'homologation. Le produit est versé directement aux bénéficiaires, ce qui permet de régler en partie les problèmes susmentionnés.

Envisager une protection contre les créanciers

Le contrat Signature Sélect Idéal Manuvie est assorti d'une protection éventuelle contre les créanciers. Cette caractéristique plaira aux professionnels et aux propriétaires de petite entreprise qui cherchent une façon de protéger leurs biens personnels en cas de recours en responsabilité professionnelle.

Bénéficiaire de la protection d'Assuris

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est membre d'Assuris. Assuris est la société à but non lucratif qui protège les titulaires de contrats canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie. Pour en savoir plus sur la protection offerte par Assuris, vous pouvez vous rendre à l'adresse **www.assuris.ca** ou téléphoner au Centre d'information Assuris au **1 866 878 1225**.

⁶En Saskatchewan, les biens détenus conjointement et les contrats d'assurance comportant un bénéficiaire désigné sont inclus dans la demande d'homologation malgré le fait qu'ils ne seront pas transmis par voie de succession ni soumis aux frais d'homologation.

Choisissez les fonds qui vous conviennent

Des fonds de qualité

Choisissez parmi un large éventail de fonds allant des fonds équilibrés, aux fonds d'actions et de titres à revenu fixe, gérés par Gestion d'actifs Manuvie^{MC} et des gestionnaires externes de premier ordre.

Des approches novatrices

Si vous cherchez des options novatrices pour diversifier votre portefeuille, penchez-vous sur les fonds proposés dans le cadre de la Série Idéal 75/75 :

Le **Fonds de stratégies mondiales à rendement absolu Idéal²** vise à générer un rendement absolu positif à moyen et à long terme, peu importe la conjoncture des marchés. L'objectif de rendement du fonds sous-jacent est équivalent au marché monétaire +5 % par année (avant les frais) sur des périodes mobiles de trois ans⁷. Le gestionnaire de portefeuille adopte une approche fondée sur le risque. Ainsi, la volatilité devrait être inférieure à celle d'un portefeuille traditionnel d'actions mondiales dont les objectifs à long terme sont comparables.

Le **Fonds de revenu tactique Idéal** est conçu pour offrir de la souplesse et s'adapter rapidement à la volatilité des marchés. Le fonds sous-jacent offre un potentiel de revenu plus constant comparativement aux types de placement plus conventionnels.

Des portefeuilles gérés de façon experte

Si vous préférez des solutions élaborées par nos experts, vous avez le choix parmi les suivantes :

- **Portefeuilles Idéal** : Guidés par l'expertise de Gestion d'actifs Manuvie limitée, les portefeuilles sont gérés par la Compagnie d'assurance d'Assurance-Vie Manufacturers. Ces portefeuilles intègrent une approche qui vise à comprendre et à gérer le risque de manière à maximiser les rendements pour chaque niveau de risque.
- **Portefeuilles Idéal Sélect** : ils sont conçus pour vous offrir une tranquillité d'esprit grâce à un processus de contrôle diligent rigoureux. Ces portefeuilles donnent accès aux connaissances expertes et aux styles de gestion complémentaires de différents gestionnaires de fonds. Ils bénéficient du programme Surveillance des placements^{MD}, qui permet de choisir des gestionnaires de fonds au moyen de pratiques exemplaires et de veiller à ce qu'ils respectent leur proposition de valeur.
- Portefeuilles Franklin Quotientiel Idéal
- Portefeuilles PSR Meritas Idéal

 **Gestion d'actifs
Manuvie**^{MC}

 **Standard Life
Investments**



Fonds d'investissement socialement responsable
Meritas est une division de Placements OceanRock
Inc. et est membre du Groupe financier Qtrade, qui est
propriétaire de la marque déposée Meritas.

Placements 



SEI Nouvelle réalité.
Nouvelles idées.SM

 **Investissements
Russell**




⁷ Le taux de référence du marché monétaire est le taux CDOR à 6 mois (taux offert par les courtiers canadiens). Il n'y a aucune garantie quant à l'atteinte de l'objectif de rendement pendant la période déterminée ou pendant n'importe quelle période de temps.

Protégez votre patrimoine et préservez votre style de vie

La volatilité des marchés peut exercer des pressions sur la valeur de votre patrimoine. Le contrat Signature Sélect Idéal Manuvie – Option sans frais Platine pourrait vous offrir la bonne solution, au bon moment.

Il vous permet de bénéficier de frais réduits, en complément de tous les autres avantages associés à nos solutions de fonds distincts, à commencer par les garanties intégrées dans certaines circonstances et les revalorisations qui protègent une plus grande partie de votre actif, dans votre intérêt et dans celui de vos proches.



Demandez à votre conseiller de vous expliquer comment le contrat Signature Sélect Idéal Manuvie – Option sans frais Platine peut vous aider à atteindre vos objectifs.

Pour de plus amples renseignements,
communiquiez avec votre conseiller.



La Série Idéal 75/75, la Série Idéal 75/100 et la Série 100/100 sont offertes dans le cadre du contrat Signature Sélect Idéal Manuvie, un produit d'assurance. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Les retraits réduisent proportionnellement la Base de calcul de la garantie à l'échéance et la Base de calcul de la garantie au décès. Les versements de revenu de retraite réduisent la Garantie de versement de revenu et la Garantie au décès à raison d'un dollar pour un dollar pour les régimes enregistrés de revenu de retraite. Nous nous réservons le droit de fixer un pourcentage maximum de la valeur des fonds pouvant être retiré sous forme de versements périodiques. Des restrictions relatives à l'âge et d'autres conditions peuvent s'appliquer.

Tous les tableaux et graphiques du présent document sont fournis à titre d'exemple seulement. Ils ne constituent aucunement des prévisions ou des projections des résultats de placement. Vous trouverez une description des principales caractéristiques et des dispositions de Signature Sélect Idéal de Manuvie dans le document Notice explicative et Contrat. Consultez la section sur les revalorisations pour obtenir des renseignements sur les règles régissant cette disposition. L'information contenue dans le présent document a été simplifiée. En cas de divergence entre cette information et celle contenue dans le document Notice explicative et Contrat, c'est cette dernière qui prévaudra. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émetteur des contrats d'assurance Signature Sélect Idéal Manuvie ainsi que le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes, les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste », Signature Sélect Idéal Manuvie, ainsi que le nom et le logo Surveillance des placements sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.